



SKI DE FOND QUÉBEC
19-200, rue Principale
Saint-Sauveur Québec
JOR 1R0



CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES PARANORDIQUES **(Pour la mise à jour du 1^{er} juin 2019)**

SKI DE FOND QUÉBEC

Ski de fond Québec (SFQ) est une fédération sportive québécoise reconnue, membre de Nordiq Canada (NC), l'organisme national qui régit le développement des programmes nationaux de la haute performance. Ski de fond Québec est le lien de communication entre l'organisme national et la clientèle potentielle. Ski de fond Québec coordonne le développement de l'élite québécoise en ski de fond et collabore activement au développement et à la promotion du ski de fond en général, en harmonie avec les politiques émises par NC.

NOTRE MISSION

- Encadrer et faciliter la pratique du ski de fond au Québec.
- Développer les champions de demain et les entraîneurs qui les encadrent.
- Encadrer le réseau de compétitions et former les officiels à tous les niveaux.
- Participer activement à la promotion du ski de fond au Québec.

NOTRE MANDAT

Mettre sur pied, développer et gérer des programmes provinciaux axés sur le respect, la confiance, la persévérance et l'éthique, ayant pour but de favoriser le développement continu des skieurs de fond, du niveau débutant jusqu'à l'élite internationale.

NOTRE VISION

Ski de fond Québec est le chef de file des divisions au Canada. Elle est reconnue comme une organisation sportive provinciale modèle. Le ski de fond au Québec connaît une progression soutenue aux plans de la participation et de l'excellence, grâce aux efforts constants et conjoints de la fédération et de ses partenaires.

ÉLIGIBILITÉ EN VUE D'UNE IDENTIFICATION

Pour être éligible à une identification, l'athlète doit :

- Avoir une limitation physique ou sensorielle reconnue par Nordiq Canada;
- Avoir une adresse permanente au Québec depuis au moins un an;
- Être membre d'un club affilié au Québec;
- Détenir une licence SFQ et NC associées à ce club affilié au Québec.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU EXCELLENCE

Détenir un brevet de Sport Canada (programme d'aide aux athlètes)

CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU ÉLITE

4 athlètes (2 hommes et 2 femmes)

ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, les athlètes doivent obligatoirement avoir participé au Championnat de l'est du Canada ou à une Coupe Québec durant la saison 2019-20 (participation à au moins une course lors d'un de ces 2 événements). Les athlètes doivent également avoir participé à un camp d'entraînement provincial ou national durant la saison 2019-20 (entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020).

MODE DE SÉLECTION

Le comité mandaté par Ski de fond Québec pour la sélection des athlètes sans handicap sera aussi mandaté pour procéder à la sélection des athlètes paranordiques de niveau Élite selon les étapes décrites ci-dessous.

ÉTAPES DE SÉLECTION

1. Les athlètes éligibles en vue d'une d'identification Élite (selon les conditions des présentes) seront classés d'après le système de points suivant :

- Participation à une Coupe du monde	50 points
- Terminer dans le premier tiers lors d'une Coupe du monde	60 points
- Participation au Championnat de l'est	15 points
- Participation au Championnat canadien	20 points
- Championnat de l'est :	
Résultat parmi les deux premiers à une course individuelle	30 points
- Championnat canadien :	
Résultat parmi les deux premiers à une course individuelle	35 points
- Coupe Québec (excluant le Championnat de l'est) :	
Résultat parmi les deux premiers à une course individuelle	10 points

2. Les 2 athlètes de chaque sexe qui auront le plus de points seront identifiés Élite. Dans le cas d'une égalité entre le 2^e athlète et le(s) suivant(s), le comité mandaté pour faire la sélection choisira un athlète en considérant les facteurs suivants :

- Nombre de premières positions au Championnat de l'est et au Championnat canadien;
- Participation et résultats lors d'autres événements nationaux et internationaux;
- Amélioration des résultats lors des 2 dernières saisons;
- Tout autre facteur pertinent pouvant être considéré pour l'obtention d'un poste dans l'Équipe nationale de ski paranordique (nombre et niveau des athlètes présents lors des courses considérées, nombre de points séparant un athlète du meilleur athlète national, etc.).

Il est important de noter que la comparaison entre athlètes se fait dans chaque catégorie : hommes catégorie debout, hommes catégorie assis, femmes catégorie debout et femmes catégorie assis. De façon à pouvoir comparer les athlètes d'une même catégorie, nous nous fierons sur les formules de la WPNS (voir annexe).

CAS DE FORCE MAJEURE

Un athlète n'ayant pu répondre à l'un ou l'autre des critères des présentes pour cause de maladie, blessure ou autre cas particulier jugé valable par le comité de sélection devra fournir la preuve médicale ou autre expliquant son incapacité à concourir. Dans le cas d'une incapacité à concourir pendant la période de référence, les résultats de l'athlète aux derniers Championnats canadiens et au dernier Championnat de l'Est auxquels l'athlète a participé seront pris en considération et comparés aux résultats des deux meilleurs athlètes rencontrant les critères de sélection.

ANNEXE

Sommaire de classification paranordique 2014-18

(Révision par le CIP Sept. 2014)

CATÉGORIE DE SPORT	% Style Classique	% Style libre	DESCRIPTION	ÉQUIPMENTS DE SPORT
Skieurs debout				
LW 2	92%	91%	Déficiences d'un membre inférieur complet (jambe) incluant le bassin et les structures distales.	Deux ski, deux bâtons de ski
LW 3	87%	89%	Déficiences des deux membres inférieurs, incluant un dysfonctionnement total ou partiel du membre.	Deux ski, deux bâtons de ski
LW 4	96%	97%	Déficiences d'un membre inférieur, sous le genou.	Deux ski, deux bâtons de ski
LW 5/7	80%	88%	Déficiences des deux membres supérieurs (bras) sans utilisation de prothèse. L'athlète est incapable d'utiliser des bâtons. Si l'athlète peut utiliser des bâtons, il doit faire partie des catégories LW6 ou LW8.	Deux ski, pas de bâtons de ski
LW 6	90%	95%	Déficiences d'un membre supérieur complet. L'athlète ne doit pas utiliser de prothèse.	Deux ski, un bâton de ski
LW 8	91%	96%	Déficiences d'un membre supérieur en-dessous du coude. L'athlète ne doit pas utiliser de prothèse ou se servir de son bras handicapé pour aider la poussée.	Deux ski, un bâton de ski
LW 9	89%	89%	Une déficiences des membres inférieurs et des membres supérieurs. Déficiences d'un bras et d'une jambe répondant au critère LW4 et LW8, ou paralysie cérébrale ou déficiences neurologiques présentant une similarité avec la paralysie cérébrale qui affecte au moins un bras et une jambe.	Deux ski, un ou deux bâtons de ski
Skieurs assis				
LW 10	86%		Déficiences des membres inférieurs avec un minimum de fonction abdominale pour la flexion et l'extension mais sans équilibre fonctionnel en position assise. L'athlète ne peut se tenir debout.	Luge sur ski
LW 10.5	90%		Déficiences des membres inférieurs avec une certaine fonction abdominale supérieure et sans équilibre fonctionnel en position assise. L'athlète ne peut pas se tenir debout.	Luge sur ski
LW 11	94%		Déficiences des membres inférieurs et des abdominaux avec une bonne fonction abdominale supérieure et un bon équilibre fonctionnel en position assise. L'athlète ne peut pas se tenir debout.	Luge sur ski
LW 11.5	96%		Déficiences des membres inférieurs et des abdominaux. Bonne fonction abdominale supérieure et bon équilibre fonctionnel en position assise. L'athlète peut se tenir debout.	Luge sur ski
LW 12	100%		Déficiences à un ou aux deux membres inférieurs et fonction abdominale normale.	Luge sur ski
Skieurs avec une déficiences visuel				
B1	88%	88%	Aucune fonction visuelle. Les athlètes doivent porter des lunettes opaques qui les empêchent complètement de voir.	Deux ski, deux bâtons de ski, lunette opaque
B2	99%	99%	Vision fonctionnelle jusqu'à approximativement 3-5%.	Deux ski, deux bâtons de ski
B3	100%	100%	Vision fonctionnelle inférieure ou égale à 10 %.	Deux ski, deux bâtons de ski